



29th Annual Report
2017-2018

Victims Assistance Committee of the
Northwest Territories

June 30, 2018

The Honourable Louis Sebert
Minister of Justice

Dear Minister Sebert:

Victims Assistance Committee Annual Report

On behalf of the Victims Assistance Committee, I am pleased to present the 29th Annual Report for the fiscal year ending March 31, 2018, thereby meeting our legislative requirement as per section 10 (1) of the *NWT Victims of Crime Act*. I would like to thank you for your ongoing support of the Victims Assistance Committee over this last year.

The membership, funding recommendations, and Ministerial approvals for disbursements from the Victims' Assistance Fund for the 2017-2018 fiscal year, and resulting activities supported by the disbursements, are documented in this report.

The Victim Assistance Committee mandate is to ensure the best use of the Victims Assistance Fund to directly serve and benefit victims of crime as a whole, rather than individually in the NWT. It is not a compensation fund, nor a restitution fund. The funding is allocated to projects that include: training of members of the public, justice professionals and justice partners; public awareness of the needs and rights of victims under the Canadian Victims Bill of Rights (CVBR) enacted in July of 2015; and projects, programs and events that support the needs of victims.

As a Committee Member and Chairperson of the Victim Assistance Committee, each year I look forward to the opportunity to be a part of seeing some great projects and programming taking place in our communities across the Northwest Territories. These programs are developed by community members for their community citizens and have significant impacts. This year we have seen some really great programs benefit from the Victim Assistance Fund and I think I speak for all of us when I say we feel proud to be able to play a role. I would like to thank the other two members of the committee, Gladys Macpherson of Fort Smith, and Margaret Mercredi of Yellowknife, who provide invaluable input and commitment in reviewing proposals to the Victims Assistance Fund.

This past year was the second year this fund has provided very practical and important assistance to family members of victims of homicide. Family members who have benefited from this available funding have shared their appreciation. Please see further on in this report for additional information on this project.

The Committee looks forward to continuing to work with you to raise public awareness about the needs and rights of victims of crime, to reduce and prevent incidences of crime - especially family violence, to support the needs of children who witness crime, to continue to build trusting relationships with the RCMP, and to lessen the effects on victims and their families in the Northwest Territories.

Sincerely,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Bridget Larocque".

Bridget Larocque, Chairperson

NWT Victims Assistance Committee – Legislation and Terms of Reference

NWT VICTIMS OF CRIME ACT – R.S.N.W.T. 1988, c.9 (Supp.) in force April 1, 1989

The Northwest Territories (NWT) *Victims of Crime Act* establishes the Victims Assistance Fund (VAF) and provides for the appointment of a Victims Assistance Committee (VAC).

Definition of “victims” under the *Victims of Crime Act*:

“Victims” means persons who, individually or collectively, have suffered harm, including

- (a) physical or mental injury,
- (b) emotional suffering,
- (c) economic loss, or
- (d) substantial impairment of their fundamental rights, through acts or omissions that are in violation of criminal laws or laws that have penal consequences, regardless of whether the perpetrator is identified, apprehended, prosecuted or convicted, and includes persons who have suffered harm in intervening to assist victims in distress or to prevent victimization and, where appropriate, the immediate family or dependants of the direct victims.

VICTIMS ASSISTANCE FUND (VAF)

The VAF is a special-purpose fund established by the NWT *Victims of Crime Act* (*subsection 11(1)*) with revenue from victim fine surcharges from territorial and federal courts. The VAF supports community-based projects and activities that provide services and assistance to victims of crime including:

- Training to sensitize and inform community resource workers about the needs and circumstances of victims of crime;
- Direct services that assist victims through crisis response, personal support, follow-up assistance, information, and referrals;
- Public awareness and information on the rights and responsibilities of victims, available services, the criminal justice system and its procedures, and any other issues relating to victims of crime;
- Research into the needs and concerns of victims;
- Distribution of victim services information; and,
- Promotion of services for victims.

The VAF does not provide direct financial compensation to individual victims or their families. The VAF mandate does not include funding proposals or projects from private businesses. As this is a revolving fund based on victim of crime surcharges from the NWT and Federal Courts, the amounts vary and available funds are limited at times.

VICTIMS ASSISTANCE COMMITTEE (VAC)

The NWT *Victims of Crime Act* establishes the three-member advisory body appointed by the Minister of Justice under the *Victims of Crime Act* and provides for three-year term appointments of Committee members (section 2(2)), as well as the designation of the Chairperson (section 3).

The Committee has a responsibility to promote:

- courteous and compassionate treatment of victims;
- redress (restitution) for victims for the harm that they have suffered;
- information to a victim about:
 - the progress of the prosecution of the offence in which he or she was a victim,
 - the role of the victim in the court proceeding,
- available social, legal, medical and mental health services and how to access them, and
- reporting the crime and co-operating with law enforcement agencies;
- assistance to victims in bringing their views and concerns to the attention of the court;
- measures to minimize inconvenience to victims and to ensure the safety of victims
- training for police, health, social service and other personnel as to the needs and concerns of victims; and
- research about services to victims and the needs and concerns of victims;
- making recommendations to the Minister on:
 - disbursements from the Victims Assistance Fund;
 - the development of policies respecting services to victims; and
 - any other matter that the Minister may refer to the Committee
 - making an annual report of Committee activities

The Committee's objective is to support comprehensive community services including, but not limited to, victim support, information and assistance, coordination of criminal justice and community justice interventions, and training in best practices of staff and/or volunteers in how to best meet the needs of victims.

Where a full-service agency is not feasible, the committee supports innovative and community-based workshops, events, and projects to provide support to victims of crime and to raise awareness in the community of the impact of crime on victims.

COMMITTEE MEMBERS AND RECRUITMENT:

One new regular committee member was appointed in this fiscal year: Ms. Margaret Mercredi of Yellowknife. Ms. Mercredi brings with her a depth of experience with community health and wellness, and an understanding of traditional culture.

Victims’ Assistance Committee (VAC) Members Appointment Detail:

Member	Appointed	Term Ends
Bridgette Larocque Inuvik Chair – Active Member - Active	3 August 2017 Reappointed as of: 3 rd of August 2017 for a 3 year term	Ends: 3 August 2020
Gladys Macpherson of Fort Smith Member - Active	8 May 2018 Reappointed as of: 8 th of May 2018 for a 3 year term	Ends: 7 May 2021
Margaret Mercredi of Yellowknife Member - Active	19 January 2017 Reappointed as of: 3 rd of February 2017 for a 3 year term	Ends: 18 January 2020

APPENDICES:

A Statement of Revenues & Expenditures representing VAF activity for the 2017-2018 Fiscal Year is referenced in Appendix “A”.

A Statement and Description of VAF Proposal Disbursements for the 2017-2018 Fiscal Year is referenced in Appendix “B”.

Appendix "A"

A Statement of Revenues & Expenditures representing Victims Assistance Funding (VAF) Activity for the 2017-2018 Fiscal Year

April 1, 2017 – March 31, 2018

Revenue	Amount
Victim Fine Surcharges – Territorial/Federal – Fund 19	
Revenues	
Opening Balance April 2017	\$ 201,140.93
Surcharge - Receipts	\$ 121,155.51
Interest Accrued	\$ 3,192.99
Total Revenues	\$ 156,231.38
Expenses	
Contributions Issued (2017-18)	\$ 97,833.00
Total Disbursements	\$ 97,833.00
ENDING BALANCE	\$ 259,539.31

Appendix "B"

A Statement and Description of Victims Assistance Fund (VAF) Proposal Disbursements for the 2017-2018 Fiscal Year

The Victims' Assistance Fund continues to support community initiatives that directly benefit victims of crime and their families and communities through:

- **Projects:** various projects, programs, public promotion/awareness, activities and events; and,
- **Research & Training:** the participation of Victim Services providers and justice partners in research projects, training, conferences and knowledge

exchanges to better meet the diverse needs and rights of victims of crime and their families

- **Support and Services to Victims in the NWT:** promotion and delivery of services to victims of crime across the NWT.

Disbursements from the Victims Assistance Fund in 2017-2018 totalled \$97,833.00

Native Women's Association of the NWT - Total Approved: \$35,800.00

Support and Services to Victims in the NWT:

1. Supporting Families of Victims of Homicide: Approved: **\$30,800.00**

This past year was the second year that the Committee put forward their support of this funding for family members of victims of homicide to attend the full trial of the accused. This funding is available to families across the Northwest Territories. So far there has been much appreciation expressed to Yellowknife Victim Services who administer the program through the Native Women's Association of the NWT. Without this funding many families would not be able to attend the trial of the person(s) accused in the loss of their loved ones. This funding is intended to support the healing process of NWT families who have experienced the tragedy of death of a family member by homicide.

Training and Development:

2. National Victims & Survivors of Crime Awareness Week: Approved: **\$5,000.00**

This past year's theme for National Victims & Survivors of Crime Week was "Empowering Resilience." Yellowknife Victim Services Providers organized various events that brought participants together to share stories of strength and resilience that provided much inspiration to all who attended. Some of the guest speakers from our own communities who attended and participated were Kathy Meyer, Cyndi Caisse and Yvonne Doolittle.

Marie Speakman, a Victim Services Provider with Yellowknife Victim Services Outreach Program, was recognized in the Legislative Assembly for her 17 years of valuable service as a victim support person in Yellowknife and outlying communities.

Status of Women Council of the NWT - Total Approved: \$21,900.00

Public Information/Awareness/Promotion:

1. Family Violence Awareness Week: Approved: \$21,900.00

The Coalition Against Family Violence and the NWT Status of Women Council of the NWT worked with communities throughout the Northwest Territories to hold Family Violence Awareness Week events. This past year, activities took place in 15 communities: Aklavik, Tulita, Fort Good Hope, Fort McPherson, Behchoko, Fort Providence, Tsiigehtchic, Norman Wells, Ndilo, Ulukhaktok, Fort Liard, Fort Simpson, Inuvik, Hay River, and Sambaa K'e. This past year's theme "Healthy Communication, Healthy Relationships" was developed with awareness events designed and tailored to meet specific needs of each community.

Inuvik Justice Committee – Inuvik Victim Services/Beaufort Delta Victim Services:

Total Approved: \$26,800.00

Public Information/Awareness/Promotion

1. Elders Program: Approved: \$20,000.00

Through the regular work of Inuvik Victim Services, they encounter many Elders dealing with many challenges in their community. The reasons are complex and similar to elders in any part of our country: isolation, mobility issues, increase in health problems, physical fragility, neglect and abuse by family members, all very similar to other vulnerable groups in our society. But in our northern communities there is the added challenge of a high cost of living, long cold winters and lack of resources available to support programming. With this understanding a program for Elders was developed that took place once a month during the winter months from 4:30pm to 6:30pm. Each event took plenty of organizing which local youth were brought in to assist. Taxi's and transportation was arranged for participants, a healthy hot meal was served with prevention and wellness programming presentations. The attendance was up to 50 participants each session. There was lots of positive feedback on the presentations provided and for some

elders this was the highlight in the month for them and a great opportunity to visit and catch up with old friends.

2. Young Parents Program: Approved: **\$6,800.00**

Similar to the Elder's Program the Inuvik Victim Services had encountered many young parent's struggling, feeling overwhelmed and isolated. Often these young individuals found it difficult to staying in school as they dealt with the challenges of being new parents. A program was developed with a specific focus on school age young parents. With a much smaller group, the program included both parents regardless of their relationship status and child. The focus was on self-care, budgeting, healthy relationships parenting skills, child development and growth. The feed-back was very positive with lots of interest from other young parents within the community. Interestingly the favourite presentation was the budgeting session.

**Tides Canada Initiatives Society (Northern Youth Leadership): Total
Approved: \$13,333.00**

Training and Development:

1. Northern Youth Leadership – Processing, Healing and Rebuilding Camp:
Approved: **\$13,333.00**

Working with other partnering sponsors, 15 youth from Ulukhaktok, Inuvik, Tulita, Fort Good Hope, Fort Simpson, Fort Resolution, Behchoko, N'Dilo, Yellowknife and Cambridge Bay participated in an 8-day workshop that focused on different cultural, athletic, therapeutic and artistic pursuits. This program provided young individuals, identified with multiple challenges within their personal lives, the opportunity to develop skills that help them overcome these challenges and empower them to grow in confidence and to begin to work toward personal goals.

INFORMATION ON SUBMITTING PROPOSAL APPLICATIONS

Proposals for either type of proposal can be submitted in fillable online documents that are on the website of the Department of Justice-Community Justice & Policing-Victim Services links below. Proposals can also be mailed through Canada Post, or delivered in person to the Community Justice & Policing Division of the GNWT Department of Justice, 5th Floor, Courthouse in Yellowknife.

For “Application Guidelines” for both types of proposals:

<http://www.justice.gov.nt.ca/VictimServices/documents/VAFFundingGuidelines>
For “Project, Event, Activity, or Program Applications”:
http://www.justice.gov.nt.ca/pdf/VictimServices/victim_project.pdf

For “Training & Development Applications”:
http://www.justice.gov.nt.ca/pdf/VictimServices/victim_training.pdf

Mailing Address:

Community Justice & Community Policing Division
5th Floor, Courthouse
4903 – 49th Street
PO Box 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

Contact Person for More Information:

Coordinator, NWT Victim Services
Community Justice & Community Policing Division, Department of Justice
Tel: 867-767-9261 ext. 82217 or ext. 82214 or Fax: 867-873-0199



29^e rapport annuel
2017-2018

Comité d'aide aux victimes
des Territoires du Nord-Ouest

30 juin 2018

Monsieur Louis Sebert, ministre de la Justice

Rapport annuel du Comité d'aide aux victimes

Monsieur le Ministre,

Au nom du Comité d'aide aux victimes, j'ai le plaisir de présenter le 29^e rapport annuel sur l'exercice se terminant le 31 mars 2018, ce qui est conforme à l'exigence législative stipulée au paragraphe 10(1) de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO. J'aimerais également vous remercier pour votre appui constant au Comité d'aide aux victimes cette année.

La composition du comité, les recommandations de financement et les approbations ministérielles des débours du Fonds d'aide aux victimes pour l'exercice 2017-2018 et les activités réalisées grâce aux débours sont décrites dans le rapport.

Le mandat du Comité consiste à veiller au meilleur emploi du Fonds d'aide aux victimes qui aide directement les victimes d'actes criminels, dans leur ensemble plutôt qu'individuellement, aux TNO. Il ne s'agit pas d'un fonds d'indemnisation ni d'un fonds de dédommagements. Les fonds sont utilisés pour financer des projets comme suit : formation de membres du public, de professionnels du droit et de partenaires juridiques, sensibilisation du public aux besoins et aux droits des victimes en vertu de la *Charte canadienne des droits des victimes* promulguée en juillet 2015, ainsi que projets, programmes et événements répondant aux divers besoins des victimes.

À titre de membre et de présidente du Comité, je suis impatiente chaque année de participer à la mise en place de certains projets et programmes enthousiasmants dans les collectivités des Territoires du Nord-Ouest. Ces programmes sont mis au point par et pour les citoyens des collectivités et ont des répercussions importantes. Cette année, les répercussions des programmes du Fonds d'aide aux victimes se sont avérées très fructueuses et je pense parler au nom de tous en disant que nous sommes très fiers de pouvoir jouer un tel rôle. Je souhaite remercier les deux autres membres du Comité, Gladys Macpherson de Fort Smith, et Margaret Mercredi de Yellowknife, qui effectuent un travail considérable pour examiner les propositions présentées au Fonds d'aide aux victimes.

Pour la deuxième année, ce fonds a permis d'apporter une assistance concrète et importante à des familles de victimes d'homicide. Les membres des familles ayant pu bénéficier de ce fonds ont exprimé leur gratitude. Vous trouverez plus de renseignements sur ce projet plus loin dans ce rapport.

Le Comité se réjouit de poursuivre son travail avec vous afin d'augmenter la sensibilisation du public à l'égard des besoins et des droits des victimes d'actes criminels, afin de prévenir ces actes et d'en réduire le taux – tout particulièrement les cas de violence familiale –, de répondre aux besoins des enfants qui sont témoins de tels actes, de continuer notre fructueuse collaboration avec la GRC, ainsi que d'atténuer les répercussions négatives à long terme pour les victimes et leur famille aux Territoires du Nord-Ouest.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Bridget Larocque".

Bridget Larocque, présidente

Comité d'aide aux victimes des TNO – Législation et mandat

LOI SUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES TNO – L.R.T.N.-O. 1988, ch. 9
(supp.) en vigueur le 1^{er} avril 1989

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO crée le Fonds d'aide aux victimes (FAV) et prévoit la nomination d'un Comité d'aide aux victimes (CAV).

Définition de « victimes », en vertu de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* :

« victimes » : les personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, y compris :

- (a) des blessures physiques ou morales;
- (b) des souffrances émotives;
- (c) des pertes économiques;
- (d) des atteintes importantes à leurs droits fondamentaux, par suite d'actes ou d'omissions qui constituent une violation du droit pénal ou de lois ayant des conséquences pénales, que l'auteur de l'infraction soit identifié, appréhendé, poursuivi, condamné ou non. Sont assimilées aux victimes, les personnes qui ont subi un préjudice en intervenant pour aider les victimes en détresse ou pour empêcher qu'il y ait des victimes et, le cas échéant, la famille immédiate ou les personnes à charge des victimes directes.

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES (FAV)

Le FAV est créé à des fins particulières par la *Loi sur les victimes d'actes criminels* (*paragraphe 11(1)*) des TNO. Il est alimenté par des suramendes compensatoires imposées par les tribunaux territorial et fédéral. Le FAV appuie les projets et les activités communautaires qui offrent des services et de l'aide aux victimes de crimes, notamment :

- de la formation pour sensibiliser et informer les intervenants communautaires au sujet des besoins et de la situation des victimes d'actes criminels;
- des services directs aidant les victimes, soit l'intervention lors de situations de crise, du soutien personnel, de l'aide de suivi, des renseignements et des services de recommandation;
- de la sensibilisation et des renseignements à l'intention du public sur les droits et les responsabilités des victimes, les services disponibles, le système de justice pénale et ses procédures, ainsi que de toute autre question portant sur les victimes d'actes criminels;
- de la recherche sur les besoins et les préoccupations des victimes;

- de la diffusion de renseignements sur les services à l'intention des victimes;
- de la promotion sur les services à l'intention des victimes.

Le FAV ne verse pas de compensation directe aux victimes ou à leurs familles. L'examen de propositions de financement ou de projets d'entreprises privées ne fait pas partie de son mandat. Comme il s'agit d'un fonds renouvelable et alimenté par les suramendes compensatoires infligées par les tribunaux territoriaux et fédéraux, les montants varient et les fonds peuvent parfois être limités.

COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES (CAV)

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO crée l'organisme consultatif de trois membres nommés par le ministre de la Justice. La Loi prévoit également que le mandat maximal des membres nommés est de trois ans [paragraphe 2(2)], et que le ministre désigne, parmi les membres, le président du comité (article 3).

Le Comité a la responsabilité de promouvoir :

- un traitement des victimes fondé sur la courtoisie et la compréhension;
- une réparation civile ou pénale rapide à l'intention des victimes pour le préjudice qu'elles ont subi;
- la diffusion de renseignements auprès des victimes touchant :
 - l'état d'avancement des poursuites relatives à l'infraction dont elles ont été victimes;
 - le rôle des victimes dans les procédures judiciaires.
- les services sociaux, juridiques, médicaux et de santé mentale dont les victimes peuvent bénéficier et les mécanismes pour les obtenir;
- le signalement du crime et la coopération avec les autorités chargées de l'application de la loi;
- l'aide aux victimes leur permettant d'attirer l'attention du tribunal sur leurs points de vue et leurs préoccupations;
- les mesures à prendre pour minimiser les ennuis causés aux victimes et assurer leur sécurité;
- la formation du personnel de la police, des services de santé, des services sociaux et d'autres secteurs pour le sensibiliser aux besoins et aux préoccupations des victimes;
- la recherche et la diffusion de renseignements touchant les services aux victimes, les besoins et les préoccupations des victimes;
- la formulation de recommandations au ministre, sur :
 - les débours du Fonds d'aide aux victimes;
 - l'élaboration de politiques concernant les services aux victimes;

- toute autre question que le ministère peut déléguer au Comité;
- la production d'un rapport annuel sur les activités du comité.

L'objectif du comité est d'appuyer des services communautaires complets y compris, sans s'y limiter, l'appui, l'information et l'aide aux victimes; la coordination des interventions en justice pénale et en justice communautaire; et la formation du personnel et des bénévoles sur les pratiques exemplaires permettant de répondre le mieux possible aux besoins des victimes.

Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser une agence à services complets, le Comité soutient des ateliers, des activités et des projets novateurs dans les collectivités, pour offrir de l'aide aux victimes d'actes criminels et sensibiliser ces collectivités aux répercussions des actes criminels sur les victimes.

MEMBRES DU COMITÉ ET RECRUTEMENT :

Une nouvelle membre permanente a été nommée durant l'exercice : Madame Margaret Mercredi de Yellowknife. Madame Mercredi nous apporte sa considérable expérience en santé et en bien-être communautaire et sa compréhension précieuse des cultures traditionnelles.

Détails sur la nomination des membres du Comité d'aide aux victimes (CAV) :

Membre	Date de nomination	Date de fin du mandat
Bridgette Larocque Inuvik Présidente – en poste Membre – en poste	Le 3 août 2017 Mandat reconduit le : 3 août 2017 (pour trois ans)	Le 3 août 2020
Gladys Macpherson Fort Smith Membre – en poste	Le 8 mai 2018 Mandat reconduit le : 8 mai 2018 pour trois ans	Le 7 mai 2021
Margaret Mercredi Yellowknife	Le 19 janvier 2017 Mandat reconduit le : 3 février 2017 (pour trois ans)	Le 18 janvier 2020

Membre – en poste		
-------------------	--	--

ANNEXES :

Un état des revenus et des dépenses représentant les activités du Fonds d'aide aux victimes pour l'exercice financier 2017-2018 figure à l'annexe A.

Un relevé décrivant les propositions de débours du Fonds pour l'exercice 2017-2018 figure à l'annexe B.

Annexe A

État des revenus et des dépenses représentant les activités du Fonds d'aide aux victimes (FAV) pour l'exercice financier 2017-2018

Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Recettes	Montant (en \$)
Suramendes compensatoires (territoriales et fédérales) – Fonds 19	
Recettes	
Solde au début de l'exercice (avril 2017)	201 140,93
Suramendes – Reçus	121 155,51
Intérêts courus	3 192,99
Recettes totales	156 231,38
Dépenses	
Contributions versées (2017-2018)	97 833,00
Total des débours	97 833,00
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	259 539,31

Annexe B

Relevé décrivant les propositions de débours du Fonds d'aide aux victimes (FAV) pour l'exercice 2017-2018

Le Fonds d'aide aux victimes continue d'appuyer les initiatives communautaires qui comportent des avantages directs pour les victimes d'actes criminels, leurs familles et les collectivités, au moyen :

- **de projets** : il peut s'agir de divers projets, programmes, campagnes de promotion et de sensibilisation du public, activités et événements;
- **de recherche et de formation** : la participation des employés des services aux victimes et des partenaires juridiques aux projets de recherche, à la

formation, aux conférences et à l'échange de connaissances vise à mieux respecter les besoins et les droits variés des victimes d'actes criminels et de leurs familles.

- **de l'aide et des services aux victimes aux TNO** : il s'agit de la promotion et de la prestation des services aux victimes d'actes criminels aux TNO.

En 2017-2018, les débours du Fonds d'aide aux victimes ont atteint un total de 97 833 dollars.

**Montant total approuvé pour l'Association des femmes autochtones des TNO :
35 800 \$**

Soutien et services aux victimes aux TNO :

1. Montant approuvé pour le soutien aux familles des victimes d'homicide :
30 800 \$

Cet exercice marque la deuxième année de soutien de la part du Comité pour ce fonds destiné aux familles des victimes d'homicide afin de leur permettre d'assister à l'intégralité du procès de l'accusé. Toutes les familles ténoises peuvent accéder à ce financement. Jusqu'ici, les bénéficiaires se sont déclarés très satisfaits des Services aux victimes de Yellowknife qui gèrent ce programme par l'entremise de l'Association des femmes autochtones des TNO. Sans ce financement, de nombreuses familles ne pourraient pas assister au procès de l'accusé du décès d'un être cher. Ce fonds vise à faciliter le processus de guérison de toutes les familles ténoises qui ont connu la tragédie de perdre un proche à la suite d'un homicide.

Formation et perfectionnement professionnel

2. Montant approuvé pour la semaine nationale de sensibilisation aux victimes et survivants d'actes criminels : **5 000 \$**

L'an dernier, le thème de la Semaine nationale des victimes et survivants d'actes criminels était « Favoriser la résilience ». Les prestataires des Services d'aide aux victimes de Yellowknife ont organisé divers événements qui ont permis de rassembler des participants pour qu'ils livrent leurs témoignages de force et de résilience. Ces témoignages ont procuré une source d'inspiration à l'assemblée. Certains des intervenants venaient de nos collectivités : Kathy Meyer, Cyndi Caisse et Yvonne Doolittle.

Le travail de Marie Speakman, représentante du programme de sensibilisation des services aux victimes de Yellowknife, a été salué à l'Assemblée législative pour ses 17 ans de précieux services en tant qu'accompagnatrice de victimes à Yellowknife et dans les collectivités environnantes.

Montant total approuvé pour le Conseil sur la condition de la femme des TNO : 21 900 \$

Information pour le public, sensibilisation et promotion :

1. Montant approuvé pour la semaine de sensibilisation à la violence familiale : **21 900 \$**

La Coalition contre la violence familiale et le Conseil sur la condition de la femme des TNO ont travaillé avec les collectivités du territoire pour organiser les événements de la semaine de sensibilisation à la violence familiale. L'an dernier, des activités se sont déroulées dans 15 collectivités : Aklavik, Tulita, Fort Good Hope, Fort McPherson, Behchoko, Fort Providence, Tsiigehtchic, Norman Wells, Ndilo, Ulukhaktok, Fort Liard, Fort Simpson, Inuvik, Hay River, et Sambaa K'e. Le thème de l'an passé, « Une saine communication pour une saine relation », a été mis au point à partir d'activités de sensibilisation conçues sur mesure pour répondre aux besoins de chaque collectivité.

Montant total approuvé pour le Comité de justice d'Inuvik et les services aux victimes d'Inuvik et de la région de Beaufort-Delta : 26 800 \$

Information pour le public, sensibilisation et promotion :

1. Montant approuvé pour le programme pour les aînés : **20 000 \$**

Dans le cadre de leur travail, les fournisseurs de services aux victimes rencontrent beaucoup d'aînés aux prises avec de nombreux problèmes dans leur collectivité. Les raisons à l'origine de ces problèmes sont complexes et souvent semblables pour les aînés à l'échelle du pays : isolement, mobilité réduite, augmentation des problèmes de santé, fragilité physique, négligence et mauvais traitements de la part des membres de la famille. À noter que les autres groupes vulnérables de notre société connaissent les mêmes problèmes. Toutefois, les personnes vivant dans les collectivités du Nord rencontrent des difficultés supplémentaires : coût élevé de la vie, hivers longs

et froids, et manque de ressources pour financer les programmes. Dans ce contexte, un programme pour les aînés a été mis au point et des réunions ont eu lieu une fois par mois pendant l'hiver de 16 h 30 à 18 h 30. Chaque événement a nécessité beaucoup d'organisation et de nombreux jeunes nous ont aidés. Des taxis et d'autres modes de transport ont été mis en place pour que les participants puissent se rendre aux événements, et un repas chaud a été servi lors des présentations sur les programmes de prévention et de bien-être. Chaque événement a rassemblé jusqu'à 50 participants. Nous avons eu beaucoup de retours positifs sur les présentations; et pour certains aînés ces réunions représentaient le meilleur moment de leur mois et une occasion de voir de vieux amis et d'échanger.

2. Montant approuvé pour le programme pour les jeunes parents : **6 800 \$**

Comme pour le programme pour les aînés, le personnel des services aux victimes d'Inuvik a rencontré beaucoup de jeunes parents aux prises avec des difficultés et qui se sentaient dépassés et isolés. Souvent, ces personnes éprouvaient des difficultés à suivre un cursus scolaire tout en assumant les responsabilités de jeunes parents. Un programme a été mis en place, axé spécifiquement sur les jeunes parents qui sont encore à l'école. Avec un nombre restreint de participants, le programme incluait les deux parents, quelle que soit leur situation matrimoniale, et leur enfant. Le programme portait sur la capacité à prendre soin de soi, la gestion d'un budget, les relations saines, les compétences parentales, la croissance et le développement de l'enfant. Les retours ont été très positifs, et beaucoup d'autres jeunes parents de la collectivité ont manifesté leur intérêt. Autre détail intéressant, la présentation qui a remporté le plus de succès était celle sur la gestion d'un budget.

Montant total approuvé pour le programme de leadership des jeunes du Nord (Tides Canada) : 13 333 \$

Formation et perfectionnement professionnel :

1. Montant approuvé pour le Camp sur le traitement, la guérison et le rétablissement (Programme de leadership des jeunes du Nord) : **13 333 \$**

En collaboration avec d'autres commanditaires partenaires, 15 jeunes venant d'Ulukhaktok, d'Inuvik, de Tulita, de Fort Good Hope, de Fort Simpson, de Fort Resolution, de Behchoko, de N'Dilo, de Yellowknife et de Cambridge Bay ont pris part à un atelier de 8 jours qui mettait l'accent sur l'importance de participer à différents projets culturels, sportifs, thérapeutiques et artistiques. Ce programme a

permis à ces jeunes, aux prises avec de multiples problèmes dans leur vie personnelle, d'acquérir des compétences pouvant les aider à surmonter ces problèmes, à grandir avec assurance, et à commencer à travailler sur leurs objectifs personnels.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOUMISSION DE PROPOSITIONS

Les propositions d'un type ou de l'autre peuvent être soumises à l'aide des documents à remplir sur le site Web du ministère de la Justice, en cliquant sur les hyperliens de la section Services aux victimes de la Division des programmes de justice communautaire et de police. Elles peuvent aussi être envoyées par Poste Canada ou remises en personne à la Division des programmes de justice communautaire et de police du ministère de la Justice du GTNO, au 5^e étage du Palais de justice de Yellowknife.

Voici les instructions pour remplir les deux types de demandes :

<http://www.justice.gov.nt.ca/VictimServices/documents/VAFFundingGuidelines.pdf>

Pour les propositions sur les projets, les événements, les activités ou les programmes :

http://www.justice.gov.nt.ca/pdf/VictimsServices/victim_project.pdf

Pour les propositions de formation et de perfectionnement professionnel :

http://www.justice.gov.nt.ca/pdf/VictimsServices/victim_training.pdf

Adresse postale :

Division des programmes de justice communautaire et de police
Palais de justice, 5^e étage
4903, 49^e Rue
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

Personne-ressource pour plus de renseignements :

Coordonnatrice des Services aux victimes des TNO
Division des programmes de justice communautaire et de police du ministère de la Justice
Tél. : 867-767-9261, poste 82217 ou 82214
Télec. : 867-873-0199